

Messageries du CN

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier les députés de me donner l'occasion de prendre la parole. Je tiens à féliciter le leader de l'opposition à la Chambre pour son observation qui a donné le ton au débat. Certains députés ont fait des observations inexactes. Je ne compte pas être long mais comme le député de Nepean-Carleton (M. Baker) l'a dit, nous avons essayé d'élargir la base de consultation. Je conseille au député de Burnaby (M. Robinson) de lire un article paru dans le *Sun* de Vancouver la semaine dernière dans lequel le sujet est abordé. Un journaliste de ce journal a interviewé M. Paul McNinn qui a été chargé par M. Flynn de définir les qualités des juges. J'ai été très heureux de pouvoir le garder à mon service même s'il avait été choisi par mon prédécesseur.

Comme l'a déclaré le député de Nepean-Carleton, l'allégeance politique ne devrait jamais entrer en ligne de compte. Je tiens à rappeler que le gouvernement précédent avait nommé juge M. Jerome, ancien orateur de la Chambre, alors qu'il était membre d'un autre parti. Pour ma part, j'ai nommé M. Martineau, l'ancien député de Broadview.

La semaine dernière, j'ai eu l'honneur de nommer un brillant avocat de Truro, en Nouvelle-Écosse; il s'agit de M. Lorne Clark qui est un ami intime de l'ancien chef du parti conservateur, M. Stanfield. Sur la recommandation du procureur général de Toronto, j'ai nommé une avocate très compétente, M^{me} Weilder. Elle était fonctionnaire du gouvernement de l'Ontario. En Saskatchewan, où le gouvernement est néo-démocrate, j'ai eu l'honneur de nommer le juge Grotsky, qui a travaillé pour les services du procureur général de la Saskatchewan.

Une des premières nominations que j'ai faites au Québec, c'est celle du juge Hurtubise à la Cour supérieure du Québec. Il était président de la Société des droits de la personne du Québec, poste qui n'a rien de politique, à ma connaissance. Le juge Laroche de Rouyn-Noranda est plus conservateur que libéral, c'est bien connu. Je nomme aussi d'autres personnes et il m'arrive d'appuyer la candidature de gens de mon parti; j'espère bien que ce n'est pas un obstacle à la profession de juge. Comme l'a dit le député de Nepean-Carleton, nous tenons des consultations. Je consulte aussi souvent que je peux les procureurs généraux des différentes provinces. Je leur ai donné la liste des personnes dont je considérais la candidature. Ils m'ont fait part de leurs commentaires. En dernière analyse, c'est mon jugement qui a prévalu et la responsabilité des choix est mienne. Je me suis réjoui la semaine dernière d'entendre le procureur général de la Colombie-britannique se déclarer satisfait du système que j'ai adopté. Je ne tiens pas à me vanter de mon travail. Je me réjouis de l'intervention du député de Nepean-Carleton. Je l'ai trouvé fort intéressante, et elle démontre bien que nous tenons tous à ce que notre pays dispose d'un excellent appareil judiciaire.

● (1520)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

M. Knowles: Sur division.

M. l'Orateur adjoint: Je déclare la motion adoptée sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

[Français]

M. Pinard: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il y a eu entente entre les partis, après consultation, pour obtenir le consentement unanime afin que nous retournions aux «motions» pour qu'on puisse débattre de la motion qui a trait au quatrième rapport du comité permanent sur les transports. L'entente est à l'effet de faire entendre un porte-parole par parti sur cette motion avant qu'on puisse disposer de celle-ci.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

TRANSPORTS

ADOPTION DU 4^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi) propose:

Que le 4^e rapport du comité permanent des transports, présenté à la Chambre le jeudi 27 janvier 1981, soit agréé.

[Français]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur le président, le comité des transports a présenté son quatrième rapport et le président, l'honorable député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) demande maintenant qu'il soit approuvé.

Je tiens à féliciter le comité de son excellent travail, et j'aimerais avoir beaucoup plus de temps que j'en ai pour l'illustrer, mais je ne l'ai pas.

Entre autres sujets le comité a étudié les activités du Canada National, et deux jours complets ont été consacrés à interroger le président de cette société de la Couronne, le docteur Robert Bandeen. L'interrogatoire a porté en particulier sur la décision du CN Express de fermer environ la moitié de ses 70 bureaux essaimés ici et là dans le pays et, en particulier, d'en fermer 10, et l'on verra tantôt que ce nombre a été réduit à 8, sur un total de 15 dans les provinces Maritimes.